

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Acquisition de fournitures de restauration à usage
unique pour le GHT centre Franche-Comté**

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 14 octobre 2026 à 16:00

CHU de BESANCON
Etablissement support du GHT-CFC
3 Boulevard Alexandre Fleming
25030 BESANCON CEDEX
Tél : 03 81 21 80 47

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Acquisition de fournitures de restauration à usage unique pour le GHT centre Franche-Comté
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	14
	Délai de validité des offres	140 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable	7
2.5 - Plan de progrès	7
3 - Conditions relatives au contrat	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	8
5.1 - Documents à produire.....	8
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
6.1 - Transmission électronique	10
6.2 - Transmission sous support papier.....	11
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures.....	11
7.2 - Attribution des accords-cadres	11
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
8 - Renseignements complémentaires.....	12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
8.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Acquisition de fournitures de restauration à usage unique pour le GHT centre Franche-Comté

Le présent marché porte sur la fourniture de vaisselle et contenants à usage unique, dont les caractéristiques techniques doivent impérativement répondre aux interdictions et exigences des lois AGECE, EGalim et Climat & Résilience concernant la fin du plastique jetable. Lorsque des contraintes techniques ou sanitaires rendent l'usage du plastique indispensable (ex. thermoscelleage, étanchéité, résistance thermique), des matériaux plastiques conformes au règlement (UE) 10/2011 pourront être proposés.

Les contraintes spécifiques sont précisées dans chaque lot.

Lieu(x) d'exécution :

Chaque établissement du GHT exécute les prestations. Les adresses de chaque établissement sont indiquées en annexe du CCAP.

Cette consultation est lancée par un groupement d'acheteurs constitué sous la forme suivante : groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

Acheteurs partenaires :

- Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté
- Centre Hospitalier Paul Nappes, Morteau
- Centre Hospitalier Louis Pasteur de Dole
- Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie Jura
- Etablissement de santé de Quingey
- Centre Hospitalier de Novillars
- Centre Hospitalier de la Sainte-Croix, Baumes les Dames
- Centre Hospitalier Saint Louis Ornans

Acheteur référent : CHU BESANCON FRANCHE-COMTE Etablissement support du GHT-CFC

L'acheteur référent aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Vaisselle à usage unique
02	Gobelets à usage unique
03	Sacs alimentaires à usage unique
04	Articles de table en papier à usage unique

Lot(s)	Désignation
05	Petits articles de préparation et de service à usage unique
06	Barquettes et emballages compatible thermoscelleuse MECAPACK
07	Barquettes et emballages compatible thermoscelleuse AUTOPACK RECASET
08	Barquettes et emballages compatible thermoscelleuse gecam 3150
09	Barquettes et emballages compatible thermoscelleuse GECAM U265 ET ELECTROPACK M 03-23992
10	Articles aluminium pour cuisson et conditionnement à usage unique
11	Barquettes non thermoscellables
12	Papier cuisson
13	Films alimentaires
14	Vêtements de cuisine

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39222100-5	Fournitures jetables pour restauration
39222120-1	Tasses jetables
18937000-6	Sacs d'emballage
14721000-1	Aluminium
39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
18410000-6	Vêtements spéciaux
19520000-7	Produits en plastique

Lot(s)	Code principal	Description
01	39221110-1	Vaisselle
01	39222110-8	Couteaux et assiettes jetables
01	39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
02	39221110-1	Vaisselle
02	39222100-5	Fournitures jetables pour restauration
03	18937000-6	Sacs d'emballage
03	18937100-7	Sachets d'emballage

Lot(s)	Code principal	Description
04	39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
04	33764000-3	Serviettes de table en papier
05	39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
06	39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
07	19520000-7	Produits en plastique
07	39221110-1	Vaisselle
08	39221110-1	Vaisselle
08	39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
09	39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
09	19520000-7	Produits en plastique
10	39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
10	14721000-1	Aluminium
11	39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
11	39221110-1	Vaisselle
11	19520000-7	Produits en plastique
12	39221110-1	Vaisselle
12	37823000-3	Papier simili-sulfuré et autres articles en papier
13	39222000-4	Fournitures pour restauration
14	18100000-0	Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires
14	18410000-6	Vêtements spéciaux

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 140 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Plan de progrès

Le pouvoir adjudicateur a décidé de s'inscrire dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des prestations. A ce titre, le pouvoir adjudicateur et le titulaire élaboreront conjointement un plan de progrès au cours de la phase d'exécution du contrat, et ce dans les conditions définies au CCAP.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Les formulaires types (DC4, DC1 et DC2 ou DUME (qui remplacera très prochainement le DC1 et DC2 et simplifie la candidature : pour la création du DUME, l'opérateur économique doit se rendre sur <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> partie entreprise))
- Le détail quantitatif estimatif (DQE), annexe 1 du RC, utilisé exclusivement pour l'analyse des offres et n'a pas de valeur contractuelle.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Attention : seules les annexes contenues dans le DCE ont valeur contractuelle. Sauf disposition expresse contraire, les candidats ne sont pas autorisés à proposer leur propre bordereau de prix. Si les candidats fournissent l'annexe de bordereau des prix ainsi que leur propre bordereau de prix et que des divergences apparaissent entre les deux documents, le CHU de BESANCON considérera qu'il s'agit de deux offres distinctes et les rejettera.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU), annexe 1 de l'AE. Les candidats ne sont pas autorisés à ajouter, supprimer ou modifier des lignes. Le BPU doit être intégralement complété.	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE), annexe 1 du RC.	Non
Le mémoire technique devra comporter les éléments ci-dessous: - l'organisation de l'entreprise - les modalités de commande et de livraison - les éléments permettant de répondre aux critères développement durable et technique - le cadre de réponse technique	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le cadre de réponse technique (annexe 2 du RC) complété	Non
Les éléments de preuve du respect des normes fondamentales de l'OIT: interdiction du travail forcé, du travail des enfants, non-discrimination, liberté syndicale.	Non

Afin d'éviter tout retard dans la notification ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats ont la **possibilité de compléter et signer le formulaire ATTR11** (acte d'engagement). La signature du formulaire est possible mais n'est pas obligatoire; seul le candidat dont l'offre est retenue est tenu de le signer. **La signature électronique n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.**

Les candidats sont, à défaut, informés que seul le dépôt de leur offre (offre financière, BPU, autre annexes financières) vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué, aux conditions de l'offre transmise: tout défaut de signature, retard ou réticence exposera le candidat auteur de l'offre retenue à une action en responsabilité.

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

Les échantillons devront être fournis pour tous les lots gratuitement.

Des échantillons sont attendus pour chaque ligne de produit. Lorsque toutes les tailles sont demandées au sein d'un lot, il est attendu du candidat qu'il fasse parvenir un échantillon de tailles médianes. Un seul échantillon par produit est suffisant pour tous les lots sauf les lots 6 à 9 pour lesquels il est attendu 5 échantillons par ligne.

En l'absence d'échantillon l'offre pourra être écartée.

La date limite de réception des échantillons est identique à la date limite de réception des offres.

La livraison des échantillons devra être effectuée à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Universitaire Unité Logistique
Monsieur Christophe KRASICKI
32 rue de terre rouge
25000 BESANCON
Tél: 03.81.66.92.86

Le colis devra porter obligatoirement la mention suivante : AO 2026-03 «Acquisition de fournitures de restauration à usage unique pour le GHT centre Franche-Comté - ECHANTILLONS» Ne pas ouvrir + nom du candidat.

Il sera accompagné d'un bordereau détaillé, établi en double exemplaire, et chaque échantillon portera une étiquette sur laquelle sera indiquée :

- le nom du fournisseur
- le n° de lot - la désignation
- la référence du produit

La non-fourniture d'échantillons, le retard dans l'envoi ou le mauvais étiquetage entraîneront le non-examen de l'offre. A la demande des candidats, les échantillons des candidats non retenus pourront faire l'objet d'une demande de récupération. La demande doit arriver 30 jours au plus tard après la notification du marché Nous attirons l'attention que les échantillons seront à récupérer en l'état (sans facturation possible). Il est possible que des échantillons soient manquants, ou détériorés.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
CHU DE BESANCON

DSHA Bâtiment blanc +2
3 Boulevard Alexandre Fleming
25030 BESANCON Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : WORD, EXCEL, POWERPOINT, ACROBAT RIDER 5.0, PDF.

Le bordereau de prix sera communiqué au format EXCEL de préférence.

Le soumissionnaire ne doit utiliser notamment les ".exe", ni les "macros".

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 999 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pour faciliter la signature et l'envoi de vos fichiers, les copier sur des disques durs « locaux » et éviter la sélection à partir de disques durs réseaux, clés USB ou disques « virtuels ». Éviter les caractères spéciaux et accentués.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix: l'analyse se basera sur le DQE en application de la règle de trois inversée.	50.0 %
2-Valeur technique: l'analyse sera basée sur la qualité des produits appréciée au regard des échantillons et selon la nature des articles qui composent les lots (20 points); les délais de livraison et la logistique (6 points); pertinence des mesures de continuité d'approvisionnement (4 points)	30.0 %
3-Développement durable: l'analyse sera basée sur les mesures mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental des emballages (8 points); les actions mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental des livraisons (7 points); les mesures mises en œuvre pour garantir le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (travail forcé, égalité femmes hommes... 5 points)	20.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. A cet effet, les opérateurs économiques sont invités à utiliser l'espace de stockage numérique disponible sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr> afin d'y déposer les pièces.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX

Tél : 03 81 82 60 00

Télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX

Tél : 03 81 82 60 00

Télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Nancy
1 rue Préfet Claude Erignac
54038 Nancy